Sans que le nouveau bureau élu par cette majorité ait sollicité d'audience, l'Empereur lui a fait demander de se présenter à lui le 1er avril. Ce jour-là, Guillaume II donnera un dîner de gala à l'occasion de l'anniversaire du prince de Bismarck et il vient de décider que le bureau du Reichstag y prendrait part.

Comme poisson d'avril, c'en est un et de belle taille ! Et les rieurs ne seront pas, ce soir, du côté du Reichstag.

L'état de santé du Président de la République

Paris, 29 mars. — Une note officieuse dément que M. Félix Faure ait une indisposition plus sérieuse qu'un simple enrouement et que son voyage en Normandie doive être retardé.

Réunion du conseil supérieur du travail

Paris, 29 mars. — Le conseil supérieur du travail a adopté ce matin à l'unanimité, sur le rapport de M. Hector Depasse, le vœu suivant :

1° les patrons et les ouvriers ou employés pourront constituer d'un commun accord dans chaque établissement ou entreprise, dans chaque profession ou métier similaire des conseils permanents en vue de prévenir ou de régler tous les différends d'ordre collectif portant sur les conditions du travail.

2° Les syndicats professionnels légalement constitués pourront également former entre eux des conseils de même nature; 3° les membres des conseils permanents doivent être choisis parmi les personnes exerçant ou ayant exercé la profession; 4° les conseils permanents jouiront des avantages accordés par la loi du 27 décembre 1885 aux comités de conciliation et d'arbitrage.

Paris, 29 mars. — La commission permanente du Conseil supérieur du travail va étudier très prochainement la question du chômage.

D'autre part, le Conseil supérieur a mis à l'ordre du jour de sa prochaine session l'étude de la question de la participation aux bénéfices.

La « Ligue des patriotes » reconstituée
Présidence de Paul Déroulède

La *Cocarde* annonce, d'une façon certaine, que la *Ligue des Patriotes* est définitivement reconstituée.

Elle s'appellera désormais : *Ligue patriotique des intérêts français*. Elle conserve sa devise de jadis : *Qui vive ? France ! Quand même !*

Son président est M. Paul Déroulède.

La nouvelle Ligue va prochainement entrer en action. On peut voir, dans cet événement, la réponse des patriotes de France au projet de visite à Kiel.

L'expédition de Madagascar. — Départ du « Cachemire »

Marseille, 29 mars. — Une compagnie du génie s'est embarquée ce matin à bord du *Cachemire* pour Madagascar. La foule lui a fait une chaleureuse ovation. La musique jouait la *Marseillaise*. Le *Cachemire* a levé l'ancre à midi, ayant à bord le colonel Oudry, qui va prendre le commandement du 1er algérien, également destiné à Madagascar.

Le testament de Mac Mahon

Le *Figaro* publie le renseignement suivant :

« Le testament du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, vient d'être homologué par les tribunaux anglais, le maréchal ayant possédé en Angleterre des biens d'une valeur estimée à 20 livres sterling (1 750 francs). Par ce testament, le général institue son fils unique seule exécutrice testamentaire et lui laisse tout ce qu'il possédait, à l'exception des quelques objets suivants : le drapeau de Malakoff, légué à son fils Patrice; l'épée d'honneur que lui ont offerte les Irlandais après la guerre d'Italie et un képi troué d'une balle légué à son fils Emmanuel; l'épée qui lui fut donnée par la ville d'Autun, léguée à sa fille; et la paire de pistolets qui lui venait du roi Victor-Emmanuel, dont hérite le général de Broye. A la mort de la duchesse de Magenta, tous les biens du maréchal devront être partagés entre ses enfants. »

Un lieutenant de marine russe sur le banc de la correctionnelle à Nice

Nice, 29 mars. — Le tribunal correctionnel de Nice a jugé aujourd'hui le lieutenant de marine russe Young, ancien commandant du *Roxana*, le yacht du duc de Leuchtenberg, cousin du Czar.

L'an dernier Young avait emprunté à une maison de Nice une somme de 25,000 francs qu'il avait prétendu devoir être destinée au duc de Leuchtenberg. A l'échéance, les billets n'ayant pas été payés, les prêteurs réclamèrent au duc, qui déclara qu'il n'avait jamais autorisé son lieutenant à contracter un prêt semblable.

Le tribunal a condamné par défaut le lieutenant Young à 15 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Au Parlement allemand

Berlin, 29 mars. — Le Parlement allemand adopte l'ensemble du budget à l'unanimité moins les voix des socialistes.

Il discute ensuite la proposition de M. de Kanitz que ce député soutient lui-même en faisant remarquer qu'il est nécessaire de prendre quelque mesure radicale pour remédier au marasme de l'agriculture et en déclarant que le prix des céréales doit au moins couvrir les frais de production.

Nouvelles de Rome

Rome, 29 mars. — A la suite d'un long mémoire présenté au tsar, M. Tolstoi a reçu l'avis qu'il pourra rentrer en Russie, où il sera amnistié. Cette nouvelle a produit ici un bon effet.

Dalbus est à Rome. Lord Halifax a eu de longues conférences avec le cardinal Vaughan.

Le gouvernement italien a envoyé des instructions à M. Tornielli, pour qu'il pressente le quai d'Orsay, au sujet d'arrangements douaniers et commerciaux. A la veille des élections, M. Crispi veut paraître *modus vivendi* avec la France.

Le roi Humbert a décidé que le mariage du duc d'Aoste avec la princesse Hélène aura lieu dans la famille d'Orléans, à cause de Rome.

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

A BALE

Le Gouvernement cantonal de Bâle vient de soumettre au grand Conseil un projet de loi établissant l'assurance obligatoire contre le chômage involontaire.

Ce projet, qui s'inspire des trois lois déjà votées à Berne, Zurich et Saint-Gall, commence par poser le principe de l'assurance obligatoire pour tous les ouvriers salariés, suisses ou étrangers, établis depuis plus d'un an sur le territoire du canton, du moment où ils sont employés dans des établissements soumis à la loi fédérale sur les fabriques ou s'ils travaillent comme maçons ou terrassiers. L'obligation commence avec l'âge de quatorze ans, elle cesse pour les ouvriers dont le salaire dépasse 2.000 francs par an. Ne sont pas non plus tenus de s'assurer les ouvriers terrassiers engagés pour moins d'une *semaine*, et les apprentis salariés à moins de 200 francs par an.

L'assurance ne couvre que les risques de chômage *involontaire*. Par conséquent, n'ont aucun droit à une indemnité les assurés qui :

1° Quittent leur place par suite d'une discussion avec le patron au sujet du salaire: par exemple, en s de grève ;

2° Laissent volontairement leur emploi ;

3° Sont renvoyés par suite d'un acte qui, d'après la loi sur les fabriques, donne droit au patron de les congédier immédiatement ;

Il n'y aura pas non plus droit à indemnité :

1° En cas de maladie ou d'accident, si l'assuré reçoit déjà un secours pour ce motif d'une autre caisse ;

2° Lorsque l'assuré refuse, sans motif valable, le travail nouveau qui lui est offert.

Les ressources de la caisse sont fournies par une triple source : les cotisations des assurés, les contributions des patrons, une subvention de l'Etat.

Les cotisations des ouvriers varient suivant leur métier et les risques plus ou moins grands que ceux-ci comportent au point de vue du chômage. Deux grandes catégories comprennent: d'une part, les ouvriers de l'industrie; d'autre part, les ouvriers du bâtiment. Chaque catégorie est subdivisée en plusieurs classes, et la prime varie depuis 20 jusqu'à 60 centimes par semaine.

Pour les patrons, il n'y a que deux primes : 10 et 20 centimes par semaine et par ouvrier assuré, suivant l'une ou l'autre des catégories.

L'Etat accorde à la caisse une subvention annuelle de 25.000 francs et prend à sa charge les frais de gestion.

La caisse est administrée par le Conseil du gouvernement et contrôlée par un Conseil de surveillance composé de neuf membres. Trois sont nommés par les patrons qui versent à la caisse, cinq par les ouvriers assurés, et le président est désigné par le Conseil d'Etat du canton.

Les indemnités de chômage varient, suivant les catégories d'assurés, de 80 centimes à 2 fr. par jour. Les pères de famille reçoivent une somme supérieure à celle qui est comptée à l'ouvrier célibataire, bien que leurs versements hebdomadaires soient les mêmes.

Comme on le voit, le projet bâlois s'inspire des principes qui ont prévalu dans les lois sociales d'assurance promulguées en Allemagne. Il fait appel au *self help* de l'ouvrier, mais il lui associe le patron et l'Etat dont les versements s'ajoutent à ceux des intéressés directs. Il serait superflu de renouveler ici les réserves que commande à plus d'un point de vue la législation établie en Allemagne par M. de Bismarck. Le projet que nous venons d'exposer est moins ambitieux et se borne à un cas spécial et particulièrement douloureux de la vie ouvrière.

Situation météorologique. — Roubaix, 30 Mars—Hauteur barométrique : 749 Température.

A 7 heures du matin	5 degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	8 —	au-dessus de zéro.
A 4 — du soir	7 —	au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le pétitionnement contre l'arrêté du Maire interdisant au clergé de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux malades. — La pétition portant 8200 signatures d'électeurs roubaisiens a été remise entre les mains de M. le Préfet du Nord, qui a déclaré devoir en référer au gouvernement. La pétition va donc être envoyée à Paris et M. le Préfet se conformera, pour la décision à prendre, aux instructions qu'il recevra du ministre.

Des douches s. v. p. — Les Romains mettaient dans leurs installations balnéaires, un confort qui fut longtemps oublié. Cependant, sous l'effort des hygiénistes, on a enfin créé un peu partout des établissements d'hydrothérapie.

Un étranger admis à visiter notre Hôtel-Dieu, certainement verrait avec satisfaction, les salles de malades, la buanderie, la brasserie, la boulangerie, etc.

Mais s'il s'égarait en un petit réduit, au fond d'une cour, il trouverait une surprise grande : deux baignoires juxtaposées, sans autre appareil et dont l'une en bois.

C'est toute l'hydrothérapie offerte à nos malades.

Depuis vingt ans nos médecins réclament une installation convenable et des douches. Combien d'années encore faudra-t-il les attendre ???...

Câbles et courroies. — La Société industrielle du Nord de la France publie un intéressant rapport de M. V. Dubreuil, ingénieur à Roubaix, président d'un comité d'essais.

Nos manufacturiers se sont souvent demandés s'il y avait avantage réel à substituer les câbles aux courroies, dans les transmissions de mouvement.

En rapportant au nombre 100 les résultats des expériences citées par M. V. Dubreuil, on a : Câbles, puissance à transmettre, 100, glissement 0,100 ; courroie Lechat, puissance à transmettre, 100,87, glissement 0,237 ; courroie Lemaire, puissance à transmettre, 100,37, glissement 0,292 ; courroie Domange, puissance à transmettre, 101,07, glissement 0,237.

Les câbles travaillaient à 11 kilogrammes par centimètre; la courroie Lechat, à 12 k. 450 ; la courroie Lemaire, à 9 k. 450 ; la courroie Domange, à 10 k. 970.

En résumé, ces expériences montrent que les câbles et les courroies absorbent, bien installés, à peu près, la même force motrice.

D'autres expériences faites ailleurs tendaient cependant à faire donner la préférence aux câbles. L'électricité, en supprimant les uns et les autres, ôtera un jour tout motif de jalousie.

Le nouvel Hôtel des Postes. — Il a été longtemps question, nos lecteurs s'en souviennent, de la construction à Roubaix d'un nouvel Hôtel des Postes, dont l'utilité est aussi incontestable que l'est l'insuffisance du local actuel.

Plusieurs emplacements ont été choisis, rue Nain; un terrain, entre autres, présentait tous les avantages désirables. On pouvait croire qu'une décision favorable allait être prise. Malheureusement, il n'en est rien.

En effet, nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui que la Ville de Roubaix a abandonné le projet, sous prétexte que la réponse du gouvernement se fait trop longtemps attendre.

L'ouverture de deux nouvelles cantines scolaires. — Nous avons dit que l'ouverture de deux nouvelles cantines scolaires, installées rue du Moulin et rue Delessenne devait avoir lieu vendredi. En effet, soixante-dix enfants, dont 35 de la rue du Moulin et 35 des écoles des rues du Bois, Decrème, d'Hem et de Chanzy, se sont présentés à midi à la cantine de l'école de la rue du Moulin. Les élèves des 5e et 6e classes étaient seuls admis, les uns gratuitement, les autres moyennant vingt-cinq centimes.

D'autre part, cinquante enfants, dont quinze de l'école de la rue Pierre-de-Roubaix, ont été admis à prendre leur repas dans la cantine de la rue Delezenne.

Voici le menu qui a été servi à ces jeunes convives : *Soupe au lait, omelette, pommes de terre, sauce à l'oignon, pain et bière.*

MM. Minet, inspecteur primaire, Trannoy et Lepers, adjoints au Maire, ont présidé ces repas.

L'assemblée générale du Conseil des Prud'hommes. — L'assemblée générale des membres du Conseil des Prud'hommes de Roubaix aura lieu, le mardi 2 avril prochain, à 11 heures du matin, en la salle du Conseil; voici l'ordre du jour :

Installation des Conseillers élus les 27 et 28 janvier 1895. — Nomination du bureau.

La mission des Révérends Pères Rédemptoristes. à Saint-Jean-Baptiste. — Les R.R.P.P. Rédemtoristes qui prêchent en ce moment une mission à Saint Jean-Baptiste ont voulu, dès les premiers jours de la mission parler des absents qui n'ont pu se rendre aux offices de la paroisse, puisque la mort est déjà venue les y chercher. Les missionnaires étaient bien sûrs que l'on répondrait à leur appel ; et hier soir plusieurs centaines de personnes ont dû rester debout, faute de chaises.

Toute l'église avait été tendue de noir pour la circonstance, comme aux jours des funérailles les plus solennelles. Un dôme aux couleurs noires et blanches, et parsemé de larmes, venait majestueusement se relier aux chapiteaux ainsi qu'aux tentures du chœur. Le Révérend Père Duhamel, qui occupait la chaire de vérité, se trouvait comme entouré de têtes de morts et d'ossements desséchés qui avaient été soigneusement déposés sur des voiles funèbres. Dans une série de tableaux des plus saisissants, il a prouvé que la mort est une *chasseresse* qui atteint toutes ses victimes, une *voleuse* qui saisit tous ceux qu'elle rencontre, une *ennemie acharnée* qui ne veut rien laisser derrière elle après son passage.

La maîtrise a chanté quelques strophes du *Dies irae* et du *Libera*, et lecture a été faite des noms de toutes les personnes défuntes depuis la fondation de la paroisse.

Cette imposante cérémonie a touché tous les cœurs.

Le R. P. Nicolas continue à donner, à ses méditations du matin et à ses gloses du soir, un attrait tout particulier.

La conférence de M. Le Vasseur, à la Société de Géographie. — Nous rappelons que M. Alfred Le Vasseur, délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil supérieur des Colonies, et Directeur-Rédacteur en chef de l'*Indépendance Tonkinoise* d'Hanoï, fera, aujourd'hui, samedi, à 8 heures 1/2 du soir, une conférence, illustrée de nombreuses projections à la lumière oxydrique, à l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Le Cercle d'escrime l'*Union Roubaisienne* organise pour demain, dimanche, à 5 heures du soir, en son local, *Café Fournisien*, rue du Vieil-Abreuvoir, une grande séance d'escrime, suivie d'une brillante tombola, au profit de l'œuvre de la *Bouchée de Pain* et du *Refuge de Nuit*.

Pour rehausser encore l'éclat de cette fête, l'*Union Roubaisienne* s'est assuré le concours de MM. Loridan et Equinet, professeurs, et aussi celui de Mlle X.

Une section de la *Fanfare Delattre* se fera entendre pendant la séance.

Les lots de la tombola seront exposés au local de la société, à partir de ce soir, samedi. On peut s'y procurer des billets, au prix de 20 centimes. Deux billets de tombola donnent droit à une entrée.

La revue d'appel. — Nous croyons devoir rappeler que les hommes des services auxiliaires des classes 1874-1879-1884, 1888 et 1892, ainsi que les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1874, seront passés en revue, *mardi* prochain, 2 avril, à 10 heures du matin.

Une descente du Parquet. — Le train de Lille, arrivant à Roubaix à 8 heures 1/2 du matin, emmenait, vendredi, M. Vitry, juge d'instruction, accompagné de M. le greffier Planck, et un prisonnier escorté de deux gendarmes, Alphonse Delneste, âgé de 26 ans, habitant rue de la Paix, arrêté, vers une heure du matin, dans la nuit de samedi à dimanche, en compagnie de sept autres personnes, sous l'inculpation de coups, blessures et injures envers la police.

L'arrestation d'Alphonse Delneste avait été seule maintenue.

Entre autres témoins convoqués par M. le Juge d'instruction, se trouvaient les sept compagnons de Delneste.

M. Vitry a reçu toutes les dépositions dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, réservée aux instructions.

Le magistrat est reparti pour Lille par le train de 3 heures 28. Quant à l'inculpé, il avait été reconduit à Lille par le train précédent.

Croix. — *La seconde communion.* — C'est demain dimanche, à la messe de 8 heures, que les enfants de la paroisse de Croix qui ont fait, l'année dernière, leur première communion, sont appelés à communier une seconde fois.

Les vêpres auront lieu à 3 heures. M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, de Roubaix, prononcera un sermon de circonstance.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des *Arts*, 56, *Roubaix*. 90780—39628

Communications

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES de Roubaix et de la banlieue. — Assemblée générale extraordinaire le dimanche 31 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen Catrice, Grande-Rue, 93.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE du Club symphonique roubaisien prie instamment tous les sociétaires indistinctement, d'assister à la répétition qui aura lieu le dimanche 31 mars 1895, à midi très précis, en leur local, 70 rue de la Vigne. Présence indispensable.

SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD. — Une assemblée trimestrielle, aura lieu lundi, au café Pandore, rue Pauvrée, à 7 h. 1/2 du soir. La réunion a pour objet le règlement des cotisations; il sera en outre donné lecture des délibérations et toutes pièces concernant la société

AFIN D'ENTRETENIR les bons sentiments patriotiques dont ils sont animés, quelques anciens soldats du 168e de ligne ont résolu de former, à Roubaix, une société. Tous les anciens soldats de ce régiment sont donc invités à assister à la réunion qui aura lieu demain, dimanche, chez M. Chevalier, liquoriste, rue du Fort 86, siège provisoire de la société. Ordre du jour : Nomination d'une commission; élaboration des statuts.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Vidanges inodores. — La direction prie sa clientèle de vouloir bien remettre ses commandes chez M. Vandamme, Grand'Rue 41 bis, (coin de la rue Pauvrée). 39771—9151

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la fabrique d'**Articles de voyage, SOYEZ père, coin de la rue Faidherbe,** *à LILLE*, qui met en vente, pour les vacances de Pâques, un choix considérable d'articles pour pensionnaires : en malles, caisses, sacs, trousses, etc. La maison se charge des réparations; grand choix de malles hirondelles.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,30** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
SUCCURSALES

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13.	Rue Notre-Dame, 27.
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de la Chaussée, 2.
Rue Pierre-de-Roubaix, 15).	Rue Decrème, 37.
Rue Pierre-de-Roubaix, 38.	Rue Turgot, 63.
Place d'Amiens, Mayot, boul.).	Place de la Gare, 12.
Rue d'Italie, 36.	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de l'Epeule, 188.	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 153	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.
Rue du Tilleul, 123.	Rue de Gand, 91.
Boulevard de Strasbourg, 126.	Rue du Tilleul, 15.
Rue Corneille, 7.	A CROIX
Rue Ma Campagne, 113.	Rue de la Gare chez M. Daviver
Rue du Couvent, 1 bis.	A LILLE
Rue de la Halle, 9 ;	Rue Royale, 38, épic. Duvernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Les travaux du chemin du Trou du Fouan. — Les travaux de pavage du chemin du Trou du Fouan, à Wattrelos, sont très activement poussés.

M. Collart, agent-voyer, s'occupe en ce moment du redressement partiel du chemin, à la satisfaction des riverains.

Le nouveau cimetière. — L'enquête ayant pour objet de recueillir les observations au sujet de la translation du cimetière de Wattrelos est close. Le dossier a été transmis à la préfecture.

Les expropriations et les achats de terrains se feront incessamment, au gré de l'autorité supérieure, dont la décision est impatiemment attendue par tous les habitants.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Samedi 30 Mars 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Véritables harengs saurs sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche [1/2 k	
Langoustes 3 fr. 50 le 1/2 kilo.		Cabillaud	0,90
Homards (gros) »,» » »»à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	2,25
Ecrevisses (moyen. 0,... et 0,20		Turbots	1,75
2 f. 20 la douz. toutes préparées		Bar	»,»»
Escargots. la douz.	et 0,75	Barbue	1,75
		Raies	0,75
HUITRES [la douz.		Flets	»,»»
Arcachon 0,00 : extra	1,00	Rougets	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Carrelets (pleis)	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Truite saumonée	»,»»
Moules parquées (le kilo).	0,20	Anguilles de rivière	»,»»
		Anguilles de mer	1,00
Salaisons		Vives	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	4,40	Saumon blanc	1,25
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,70	Crevettes	1,25
Harengs saurs à 05 2p 45 0,10 pièce		Brochet (eau douce)	»,»»
Harengs salés 2 p. 15 c et 0 c. pièce		Merlans	»,»»
GROS		Eperlans	2,00
ET		Merluches	1,25
DÉTAIL		**Harengs frais.** la pièce	»,»»

Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k.— Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce.— Tanches, 0,75 et 1 fr. — Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douz.— Huîtres fines de Burnham, 2 fr. 50. — **Limandes soles,** 1 fr. le 1/2.— Anchois au sel blanc, 2 fr.

Belles crevettes 1 fr. 25 le 1/2 kil.
Belles Ecrevisses du Rhin vivantes-Langoustes fraîches 2 f. la douz. 3 f. le 1/2 k.
CONSERVES DE POISSONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ *tapissier décorateur,*
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

La loi d'accroissement au Sénat. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Comme suite à la magnifique conférence donnée lundi par M. l'abbé Garnier, une pétition va être envoyée au Sénat pour lui demander le rejet de la loi. Tous ceux qui ont à cœur le respect de l'égalité et de la plus vulgaire probité voudront signer cette pétition, la voici :

« Messieurs les Sénateurs,

» La Chambre des Députés vient de voter sous le nom » de loi d'accroissement une loi d'exception indigne d'un » peuple libre.

» Désireux que nous nous sommes de la paix intérieure et » de la mise en pratique de cette noble devise : *Liberté, » Egalité, Fraternité*, nous venons avec confiance vous » supplier de ne pas sanctionner un tel déni de justice. » L'égalité devant l'impôt doit être une des bases de la » République.

» Au nom des malheureux et des petits secours par » les congrégations religieuses, au nom des vieillards » infirmes et des orphelins sans asile, vous vous refuserez à consommer une si monstrueuse iniquité.

» Veuillez agréer, Messieurs les sénateurs, etc. »

« Des feuilles de pétition sont déposées rue du Sentier, 25. »

Les secours du Bureau de Bienfaisance. — Du 1er au 29 mars inclus, 1671 familles ont été assistées par le Bureau de bienfaisance et il a été distribué 35.219 pains.

Un enfant brûlé par l'eau bouillante: mort de la victime. — Jeudi après-midi, le petit Camille Dhalluin, âgé de 2 ans et demi, courait de côté et d'autre dans l'appartement où sa mère était occupée aux travaux du ménage ; la malheureuse femme avait retiré du poêle une marmite remplie d'eau bouillante qu'elle avait déposée près d'elle et que l'enfant, en tombant, renversa sur lui.

Les jambes seules et la tête ne furent pas atteintes ; mais tout le reste du corps était couvert de profondes brûlures. Le docteur Dervyn fut aussitôt appelé et il déclara qu'il n'avait que bien peu d'espoir de sauver le pauvre petit. Il a en effet succombé le lendemain vendredi à 4 heures de l'après-midi.

Les parents demeurent rue de la Latte, 268.

Excitation de mineurs à la débauche. — Une proxenète nommée Julie Aureye, âgée de 45 ans, née à Belleghem, cabaretière à Courtrai, pour échapper aux poursuites exercées contre elle pour affaire de mœurs, avait passé la frontière au commencement de janvier et était venue demeurer à Tourcoing rue des Quinze Boutteilles.

Elle fut arrêtée quelques jours plus tard en vue d'extradition et elle a été remise aux gendarmes de Mouscron après l'accomplissement des formalités.

Saisie de viande impropre à la consommation. — En procédant à la vérification des viandes à l'abattoir, M. Ansart, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi et fait enfouir à la voirie un petit veau du poids de 25 kilos.

Une prime à nos lecteurs. — *La carte de Madagascar.* — Notre expédition militaire à Madagascar est à la veille d'entrer dans une phase active. Au moment où tous les Français auront les yeux tournés vers la grande île de l'Océan Indien, il nous a paru utile de donner, à nos lecteurs, toutes les facilités désirables pour suivre les opérations de nos vaillantes troupes contre les Hovas. Nous offrons donc, pour le prix modique de vingt centimes, une carte de Madagascar, fort bien dessinée et d'une lecture des plus aisées. Tous les détails géographiques ressortent admirablement et sont d'une netteté et d'une exactitude qui donnent à la carte une valeur intrinsèque bien plus élevée que le prix de vente. 39790—9156

L'affaire dramatique de Bondues. — La justice est en ce moment sur une piste sérieuse : en effet, vendredi vers 9 heures du matin, on a trouvé, à plus de cinq cents mètres de la ferme Gallois, dans un champ en labour, un livret militaire belge. La gendarmerie, prévenue, s'est mise à la recherche du titulaire ; dans un des feuillets de ce livret on a trouvé également une lettre écrite en flamand, datée d'une commune voisine, où des recherches ont été commencées immédiatement.

Tout porte maintenant à croire que cette affaire ne sera pas classée comme on le craignait jeudi soir et qu'avant peu les quatre individus complices seront entre les mains de la justice.

Mouveaux. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Mouveaux se réunira dimanche prochain 31 mars, à 11 heures 45, pour délibérer et voter sur les deux sujets suivants portés à l'ordre du jour : 1° Nomination d'un représentateur en remplacement de M. Varrasse-Bourgois, maire, président de droit de la commission. M. le Maire avait été élu membre de cette commission dans une séance précédente. — 2° Avis définitif à donner sur l'acceptation ou le refus du plan du chemin rural n° 2 de la Motte au Vert Pré.

— *Tramways électriques.* — Les travaux d'établissement des rails pour les tramways sont complètement achevés; la journée de vendredi a été utilisée pour certains travaux supplémentaires : nettoyage des rails et enlèvement de la terre qui s'y était introduite, achèvement complet du pavage, etc.

L'essai aura lieu, nous dit-on, aujourd'hui samedi, et il paraît que le service par voitures à traction animée commencera dès les premiers jours du mois d'avril.

— *Descente du parquet.* — Le parquet, représenté par MM. Delalé et Duparcq, juge d'instruction et greffier, est descendu à Mouveaux hier vendredi pour y continuer l'enquête sur les vols commis dans ces dernier temps par le nommé Verfaille, dont nous avons raconté l'arrestation par les gardes Daprez et Pluquet. Les magistrats sont arrivés dans la commune par le car de 2 heures et demie; Verfaille avait été amené par deux gendarmes de Lille.

En compagnie des deux gardes toutes ces personnes se sont rendues à la mairie, puis au presbytère pour interroger M. le curé, souffrant en ce moment, et enfin, à l'église et aux lieux où avaient été commis depuis quelques mois soupçons où Verfaille est soupçonné d'avoir été au moins complice : chez MM. Coutier, Despatures, près de la ferme Deldouille, Lebrun, au Pavé Bleu et Dubruille à la Croix Bouillette — Les magistrats sont repartis pour Lille dans la soirée.

Roncq. — *Un enfant brûlé vif.* — Au hameau du Vinage habite une famille Eggermont, dont le père et les quatre filles aînées travaillent chez M. Hemmerle, de Lille. La mère étant malade, c'est la plus jeune des filles, Marie, âgée de 13 ans, qui vaque aux soins du ménage et surveille également l'enfant d'une de ses sœurs, Eugénie, âgée de 23 ans. Mercredi, vers 7 heures du soir, pendant qu'Eugénie, qui doit prendre son travail à 5 heures du matin, était allée se reposer, son petit garçon Louis, âgé de 15 mois, jouait dans la cuisine auprès de Marie, occupée à préparer le café pour le lendemain. La fillette, pendant une absence qu'elle avait dû faire, avait déposé à terre la bouilloire remplie d'eau bouillante.

Malheureusement le petit Louis la renversa et en reçut de graves brûlures aux jambes et à la poitrine. La mère ne crut pas devoir faire appeler un médecin et jeudi dans la soirée l'enfant mourait. C'est alors qu'elle se décida à faire sa déclaration à M. Delattre, commissaire de police, qui a ouvert une enquête. Le docteur Galissot appelé à constater le décès, a déclaré que l'enfant était mort de convulsions occasionnées par les brûlures qu'il avait reçues.

Autorisations de bâtir. — MM. Couteau, dix maisons à l'angle des rues des Cinq-Voies et de l'Union; Allart-Piat, une maison, rue des Phalempins ; Robbe, une maison rue du Bocquet ; Tonnel, deux maisons, rue du Touquet ; Dupont, trois maisons rue n° 36 (Virolois); Desurmont-Descamps, une maison, boulevard Gambetta ; Van Bockstael, un bâtiment, rue du Prince ; Duvilliers frères, un bâtiment, rue du Touquet ; Parmentier, un magasin, rue du Bois ; Lesage-Glorieux, deux maisons, rue de Paris : Jean Vienne, une maison, rue de Paris.

LILLE

Les vacances de Pâques. — M. le préfet du Nord, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, a décidé que le congé donné aux élèves des écoles publiques à l'occasion des fêtes de Pâques commencera le mercredi 10 avril à midi et se prolongera jusqu'au dimanche soir 21 avril.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 22 avril à l'heure ordinaire.

Les écoles maternelles publiques seront fermées du jeudi 11 avril au jeudi 18 avril.

Dons aux musées. — Le ministre des beaux-arts vient d'accorder un certain nombre d'œuvres d'art à nos musées :

Au musée de Lille : *Oreste*, statue en plâtre, par M. Lefebvre; *Le corps d'un Spartiarte rapporté à sa mère*, par M. Boutry.

Au musée de Cambrai : *Vénus Astarté*, statue en plâtre, par M. Lemaire.

Au musée de Douai : *La Source*, statue en plâtre, par M. Coutan; *Blanche de Castille*, statue en plâtre, par M. Astruc.

Une tentative dramatique de suicide. — Vendredi matin, le quartier de la rue Destailleurs, situé dans la banlieue d'Esquermes, était mis en émoi par une émouvante tentative de suicide.

Un jeune homme, Eugène Guilin, sans profession, âgé de vingt ans et demeurant rue Destailleurs, venait d'attenter à ses jours en se plongeant un couteau dans le ventre.

M. le médecin Delval, appelé aussitôt, lui prodigua les *premiers soins* et ordonna d'urgence son transport à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Ce malheureux garçon, qui était en état d'ivresse, s'est fait une plaie béante sous les fausses côtes par laquelle l'épiploon faisait hernie.

M. le docteur Duret juge son état très grave ; le malade devra probablement subir l'opération appelée la paratomie.

L'infortuné se serait porté ce coup terrible à la suite d'une altercation qu'il aurait eue avec sa mère, cette dernière lui ayant annoncé qu'elle avait vendu un cheval auquel Eugène Guilin tenait beaucoup. On juge du désespoir de la pauvre mère.

Un illois tué à Londres. — Un jeune homme de Lille, Fernand Petro, âgé de 20 ans, dont le père demeure rue des Pyramides, a trouvé la mort dans un incendie en se jetant par une fenêtre de l'hôtel Laderrière, d'une hauteur de 8 mètres.

Le corps de ce malheureux jeune homme a été ramené à Lille.

La mort de M. des Rotours

Les condoléances du Conseil municipal d'Armentières

Dans la séance du conseil municipal d'Armentières, qui a été tenue hier soir, M. le maire s'est exprimé en ces termes :

« Vous connaissez tous, messieurs, la mort de M. des Rotours, notre député.

» Depuis vingt-sept ans que M. des Rotours siégeait à la Chambre, il n'avait qu'une préoccupation: le soin des affaires de sa circonscription. D'un caractère affable, d'une intelligence supérieure, d'une générosité sans égale, M. des Rotours, travailleur infatigable, est mort sur la brèche après avoir rendu des services considérables.

» Je viens vous demander, messieurs, de lever la séance en signe de deuil. »

A l'unanimité, le conseil s'est associé à cette proposition et la séance a été levée aussitôt.

A l'issue de la réunion, les deux télégrammes suivants ont été adressés à Mme des Rotours :

« Madame des Rotours, rue Université, 29, Paris.

» Administration municipale Armentières, s'associant à votre grande douleur, déplore la perte cruelle qui les prive d'un ami et d'un député dévoué

» HURTREL-BÉGHIN, maire; CH. DANSETTE et L. BOUCHEZ, adjoints. »

« Madame des Rotours, rue Université, 29, Paris.

» Le conseil municipal d'Armentières, douloureusement ému du malheur qui vous frappe, lève sa séance en signe de deuil et vous adresse l'expression de ses profondes condoléances. »

Distinctions honorifiques. — Le ministre de l'intérieur a décerné les récompenses suivantes :

Médailles d'argent de 1re classe. — MM. Thynon, maréchal-ferrant à Sleene ; Contenseaux, sergent-major des pompiers à Hautmont.

Médailles d'argent de 2e classe. — MM. Briffoteaux, garçon charcutier à Fourmies; Leroy, peintre à Armentières; Louf, sapeur-pompier à Bourbourg; Degorre, cocher à Lille ; Devigne, sergent des pompiers à Bourbourg ; Delplanque, ouvrier mineur à Anzin.

Mentions honorables. — MM. Robiaud, ingénieur divisionnaire; Durand, ingénieur principal; Moreau, délégué à la sécurité des ouvriers mineurs; Morchipont, chef porion; Brissard, porion; Delamayde, garde-barrière à Landas; Castelain, domestique à Tourc